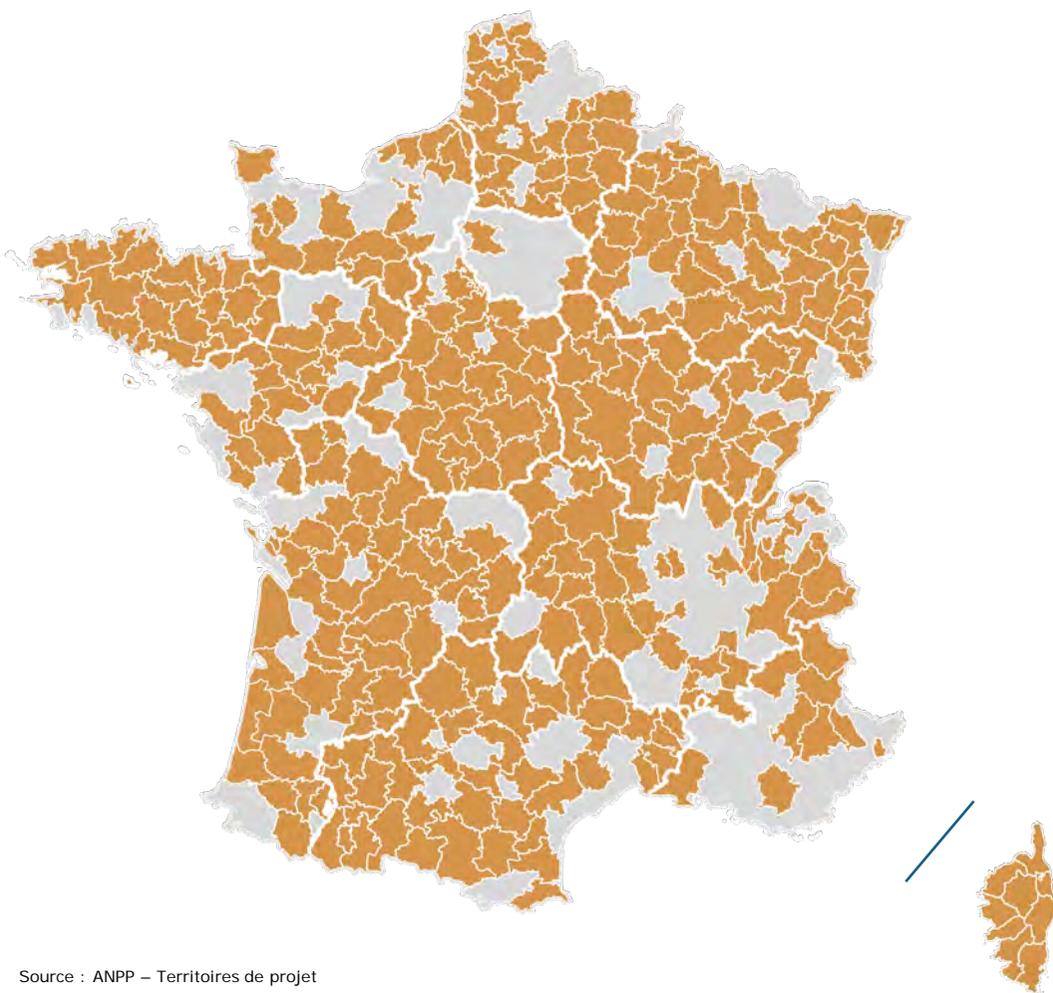


À la date du 1^{er} janvier 2025, le territoire national est structuré par **268 Territoires de projet**¹ (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux). Ils couvrent **62% du territoire métropolitain et concernent 47% de la population française.**



Source : ANPP – Territoires de projet

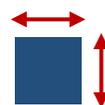
¹ Est dénommé "Territoire de projet", un territoire qui regroupe plusieurs communautés autour d'un [projet de territoire >>](#).

Des Territoires vécus

Caractéristiques générales de la mosaïque territoriale



Établie en moyenne autour des **90.000 habitants**, la population des Territoires de projet varie fortement en raison du "degré de ruralité" que présente le territoire. Ainsi du Pays Val de Creuse - Val d'Anglin (19.415 hab.) et du PETR du Grand Clermont (440.000 hab.).



La **superficie** connaît, elle aussi, d'importantes différences. Tandis qu'elle est d'environ 1.460 km² en moyenne, le Pays du Vignoble Nantais s'étend sur 586 km², quand le PETR de l'Ariège est 6,9 fois plus vaste (4.031 km²).



En moyenne, un Territoire de projet réunit **3,5 EPCI** (médiane 3) pour **89 communes** au sein de cet espace de coopération et de mutualisation.

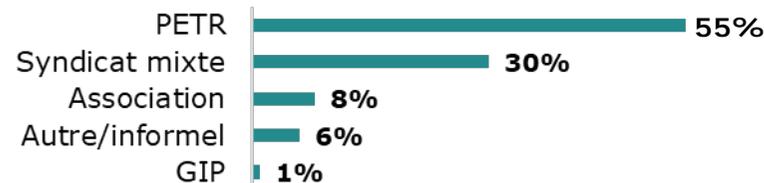
Caractéristiques juridiques

Les Pays incarnent l'ambition du développement local, dont le but est de fédérer et coordonner l'action publique en cohérence avec les enjeux identifiés dans le projet de territoire.

[Voir la vidéo "Un Pays, c'est quoi ?" >>](#)

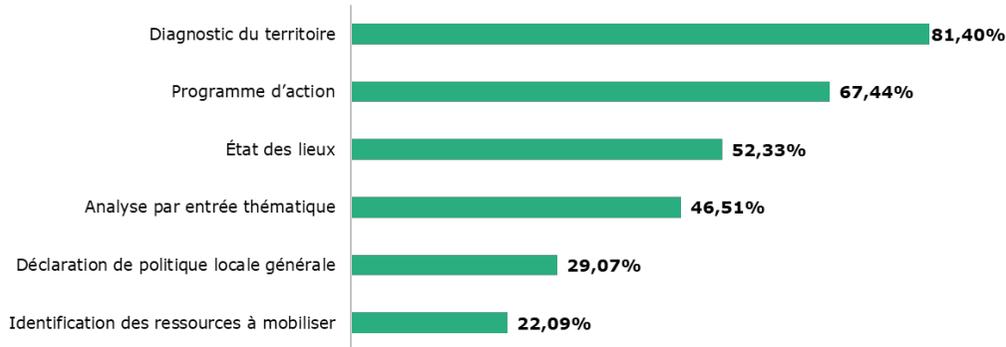
Chaque Territoire de projet peut librement se constituer dans la forme juridique la plus pertinente identifiée par les élus :

- Syndicat mixte fermé (articles L. 5711-1 et suivants CGCT)
- Syndicat mixte ouvert (articles L. 5721-1 et suivants CGCT)
- Pôle territorial – PETR (articles L. 5741-1 et suivants CGCT)
- Association (régie par la législation du 1^{er} juillet 1901, modifié en 2015)
- Groupement d'intérêt public (loi du 15 juillet 1982, article 21, modifié en 2011)
- Autres, dont par conventionnement



Instances des Territoires de projet

Contenu du projet de territoire



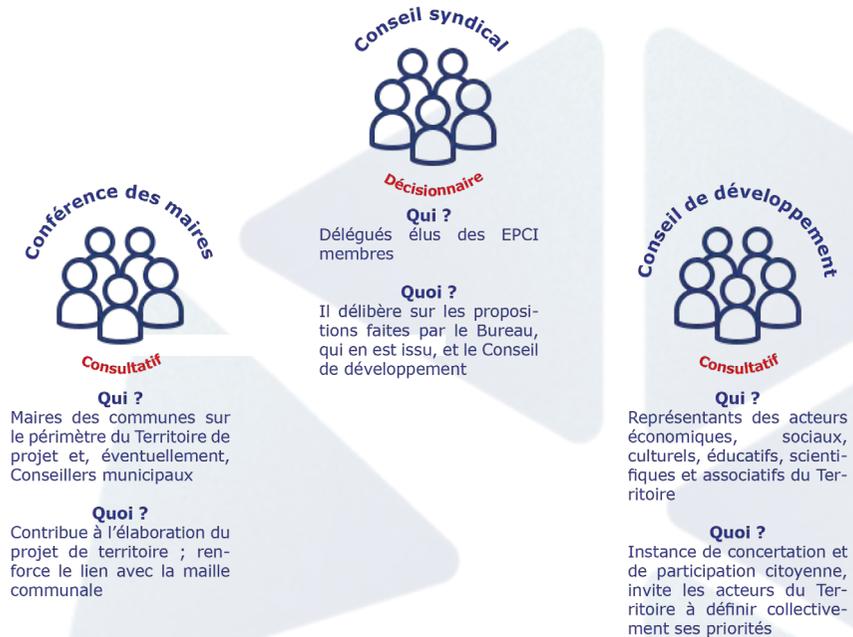
Tourné vers la **connaissance du territoire** et l'**action**, il est **élaboré en interne** par les services du pays dans 46% des cas, quand les autres ont opté pour le recours à un cabinet conseil ou une agence publique locale pour tout ou partie du processus.

Une armature pour la coopération

Le projet de territoire contribue aussi à l'inclusion des habitants et des acteurs du territoire à la prise en main d'un destin commun. À ce titre, le **Conseil de développement** est mobilisé pour son élaboration et son suivi, selon des modalités diverses en fonction du territoire. Des ateliers, réunions et questionnaires visent à inclure le CoDev dans ce processus, jusqu'à l'intégrer aux groupes de travail réunissant élus et techniciens et aux COPIL qui en assurent le suivi.

Par ailleurs, le projet de territoire est un outil essentiel de la **contractualisation**, elle-même instrument généralisé de la gouvernance multiniveaux. Qu'il s'agisse du CLS, de LEADER, d'un CRTE ou d'un appel à projets ponctuel, c'est autour d'une orientation claire et commune que les acteurs se retrouvent. Pour les interlocuteurs des Territoires, État, agences, régions, etc., le projet constitue une base de discussions et de compréhension des dynamiques l'œuvre.

Un portage fort par la gouvernance ou l'implication des vice-présidents et des instances partenariales est un élément essentiel pour faire du projet de territoire une véritable boussole de l'action publique. A minima, il sert de référence aux autres documents, au risque d'être éclipsé par ceux-ci.



Une ingénierie du développement au service du projet

En appui des décisions prises dans les instances de gouvernance, les **Territoires de projet apportent leur ingénierie du développement local et des transitions >>**, portée par une équipe de **9 agents** (6 contractuels pour 3 titulaires de la fonction publique) en moyenne.

Elle se caractérise par sa **visée stratégique**, reposant sur la réflexion prospective, et sur une mise en œuvre opérationnelle à travers la mutualisation, la mobilisation de financements partenariaux ou encore à l'accompagnement des communes. C'est une **ingénierie d'animation et de coordination** entre les intercommunalités, avec les communes, et d'articulation avec les différentes échelles territoriales. Elle est mobilisée pour répondre aux programmes européens aussi bien qu'aux besoins des élus locaux, en cultivant **expertise et maîtrise technique**, ainsi que proximité et relation de confiance.

Transversalité, polyvalence, expertise du contexte institutionnel et connaisseur des réseaux d'acteurs locaux en constituent les compétences cardinales. Elles se conjuguent à une **capacité d'animation du territoire**, à même d'**associer tous les acteurs** à la mise en œuvre du projet de territoire.

Des Territoires en action

Budget général des Territoires de projet*



Max 5.291.221 €
Q3 1.299.467 €
Médiane 876.005 €
Q1 464.079€
Min 212.708€

Budget de fonctionnement



Max 3.937.596 €
Q3 1.020.420 €
Médiane 639.191 €
Q1 442.685 €
Min 161.840 €

Budget d'investissement



Max 4.004.944 €
Q3 221.202 €
Médiane 64.000 €
Q1 14.614 €
Min 0 €

* Chiffres 2021 - 2024

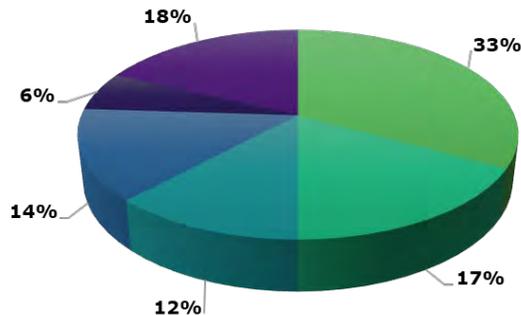
- Cotisations
- Fonds européens
- Fonds nationaux
- Fonds régionaux
- Fonds départementaux
- Autres

Le budget d'un territoire ou d'une collectivité est éminemment politique, dans la mesure où **il traduit l'ambition des élus du territoire et des moyens humains et techniques mobilisés** pour l'atteindre.

Celui-ci reflète avant tout les missions portées, les dispositifs pilotés et le nombre d'agents mobilisés pour la mise en œuvre de ces actions. Ceci est d'autant plus flagrant pour les Territoires AOM, ceux mutualisant la mission ADS, gérant des équipements ou impliquant des investissements importants.

En moyenne, **67%** du budget est couvert par des financements hors cotisation. À travers leur ingénierie, les Pôles territoriaux et les Pays représentent **un levier financier** pour leurs membres et l'ensemble du territoire. La part "Autres" correspond à des financements CAF, ARS, Agence de l'eau, etc., ce qui montre la **capacité à diversifier les sources** de financement, à **s'adapter aux besoins** locaux et à **interagir avec de multiples acteurs** institutionnels.

L'effet levier est donc de 4, soit pour 1 € cotisé c'est 3 € en retour par contractualisation, et 1 € estimé par les économies réalisées via les mutualisations de compétences.



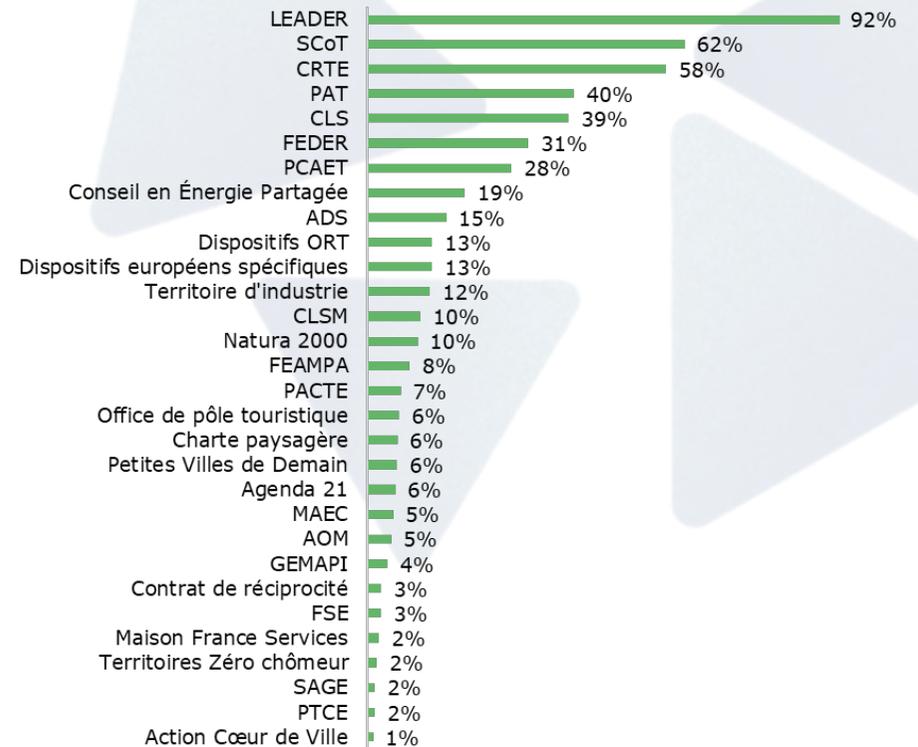
Expertise, polyvalence et mutualisation

Au gré des missions dont leurs membres les investissent, les Territoires de projet interviennent comme porteurs, animateurs et partie prenante sur une large gamme thématique et d'outils. Tandis que certains dispositifs (LEADER, SCoT par exemple) sont largement portés par les Territoires de projet, de la diversité des dynamiques locales et des projets de territoire naît une variété de situations.

Ces missions s'inscrivent dans cinq catégories principales : **l'animation et l'attractivité économique, la transition écologique, les services à la population, le cadre de vie et le pilotage des contractualisations.**

Dispositifs portés et pilotés par les Territoires de projet

Chiffres issus de diverses enquêtes menées entre 2022 et 2025



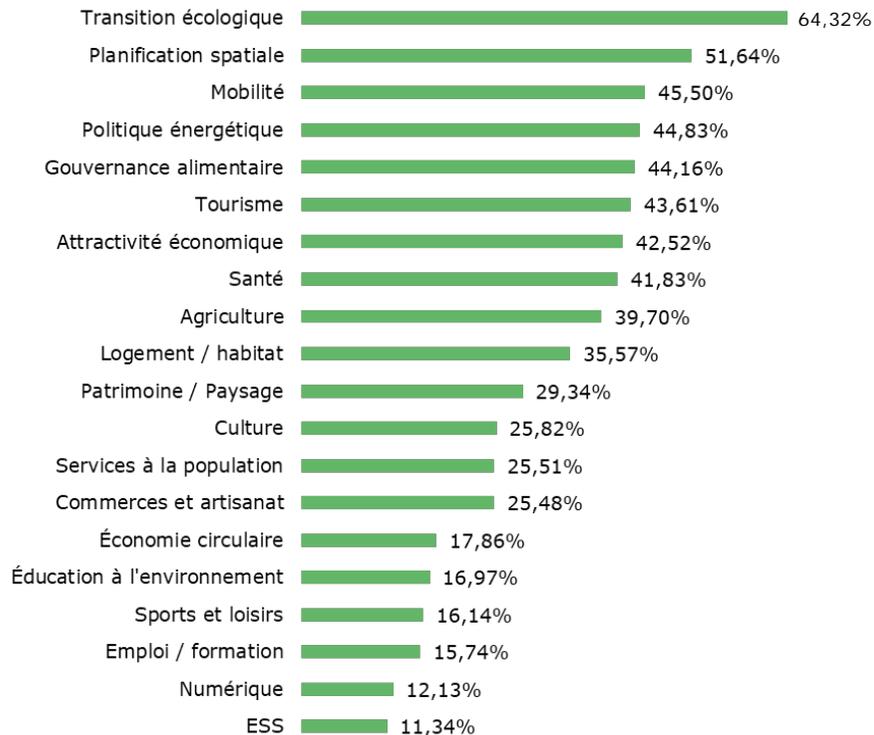
Thématiques investies par les Territoires

La transition écologique et la planification spatiale restent sans conteste des marqueurs de la démarche Pays-PETR, dont le périmètre et le mode d'action souple permettent d'envisager des solutions à la bonne échelle et de proposer un interlocuteur unique aux partenaires publics et privés.

L'action des Territoires de projet se décline entre **élaboration, animation et mise en œuvre de programmes et de politiques publiques**, comme l'action climat et le PCAET, **actions de mobilisation et de sensibilisation**, au travers de LEADER, et **dispositifs techniques**, comme le développement de services numériques pour leurs membres. Chacune de ces orientations est adaptée aux besoins du territoire et des EPCI.

Thématiques des actions portées

Chiffres issus de diverses enquêtes menées entre 2022 et 2025

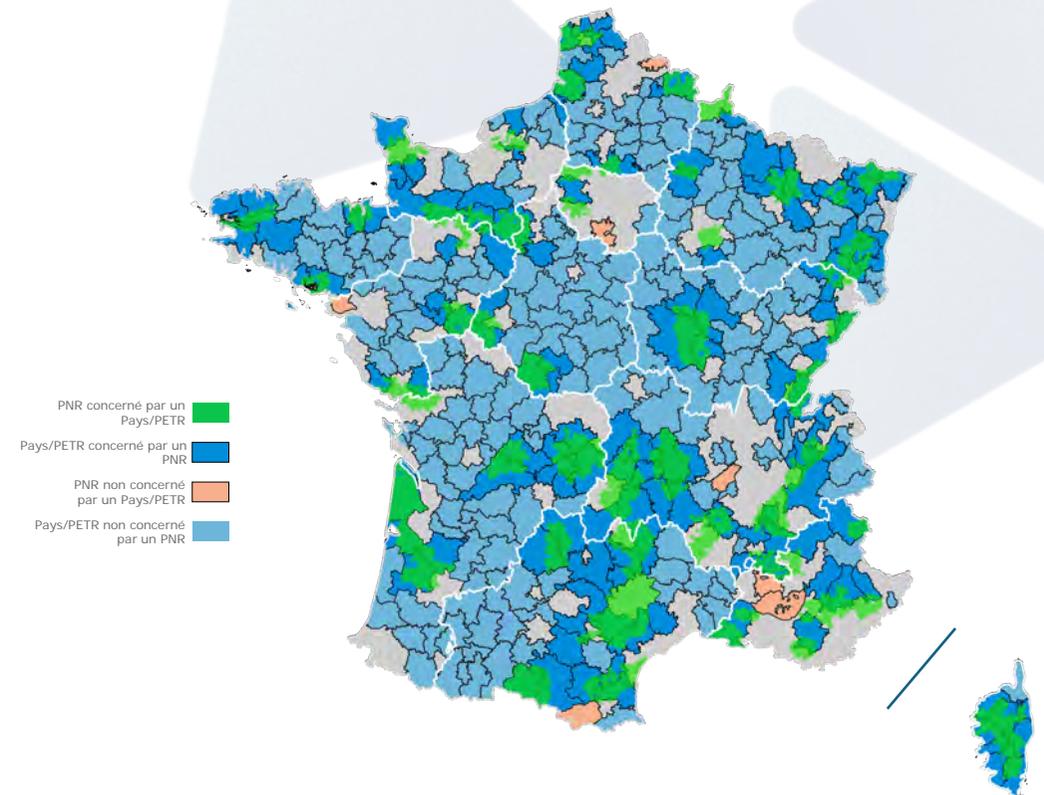


Des Territoires à la croisée des enjeux

Des 57 Parcs naturels régionaux présents dans l'Hexagone, **50** sont concernés par un Pays/PETR. Sans diagnostic exhaustif des interactions entre les structures, on constate néanmoins le croisement des **logiques de bassin de vie et de protection-valorisation du patrimoine** (naturel, culturel et humain).

Le dialogue autour de leur contribution respective au développement rural représente un enjeu pour l'identification du périmètre pertinent de l'action publique et la cohérence des politiques territoriales, *a fortiori* lorsqu'un PNR traverse plusieurs Pays/PETR. Ainsi un PAT pourra être porté par le PNR, tandis que le SCoT le sera par le PETR, comme c'est le cas dans le Perche.

Pays/PETR et PNR, des territoires en commun

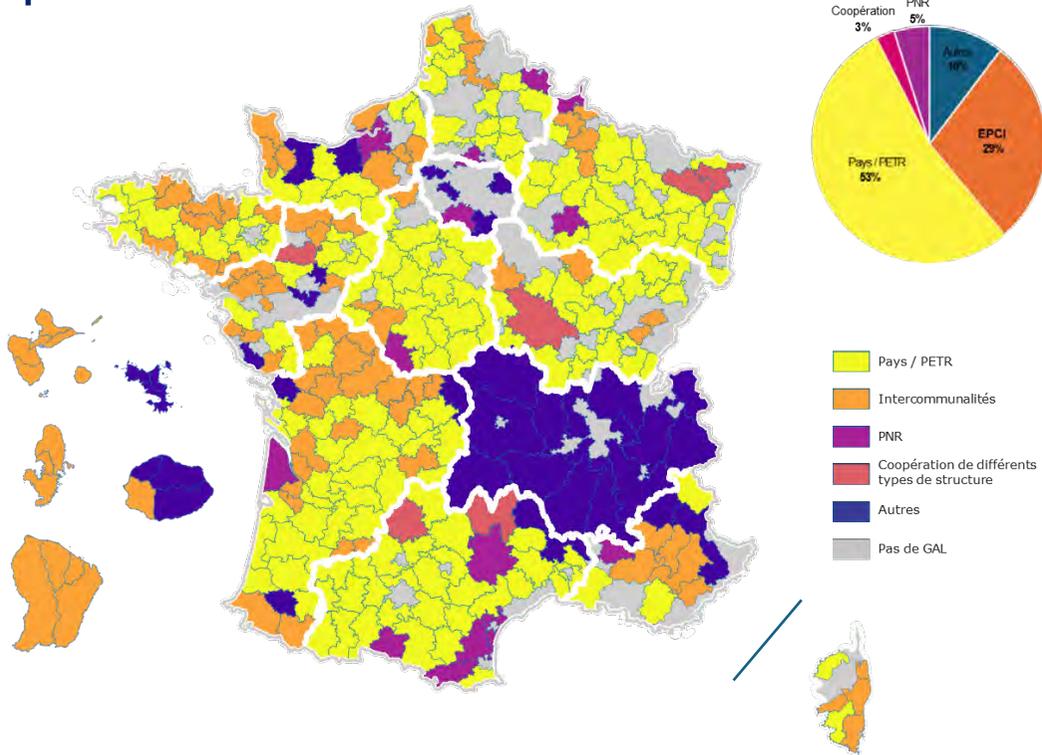


L'Europe des Territoires de projet

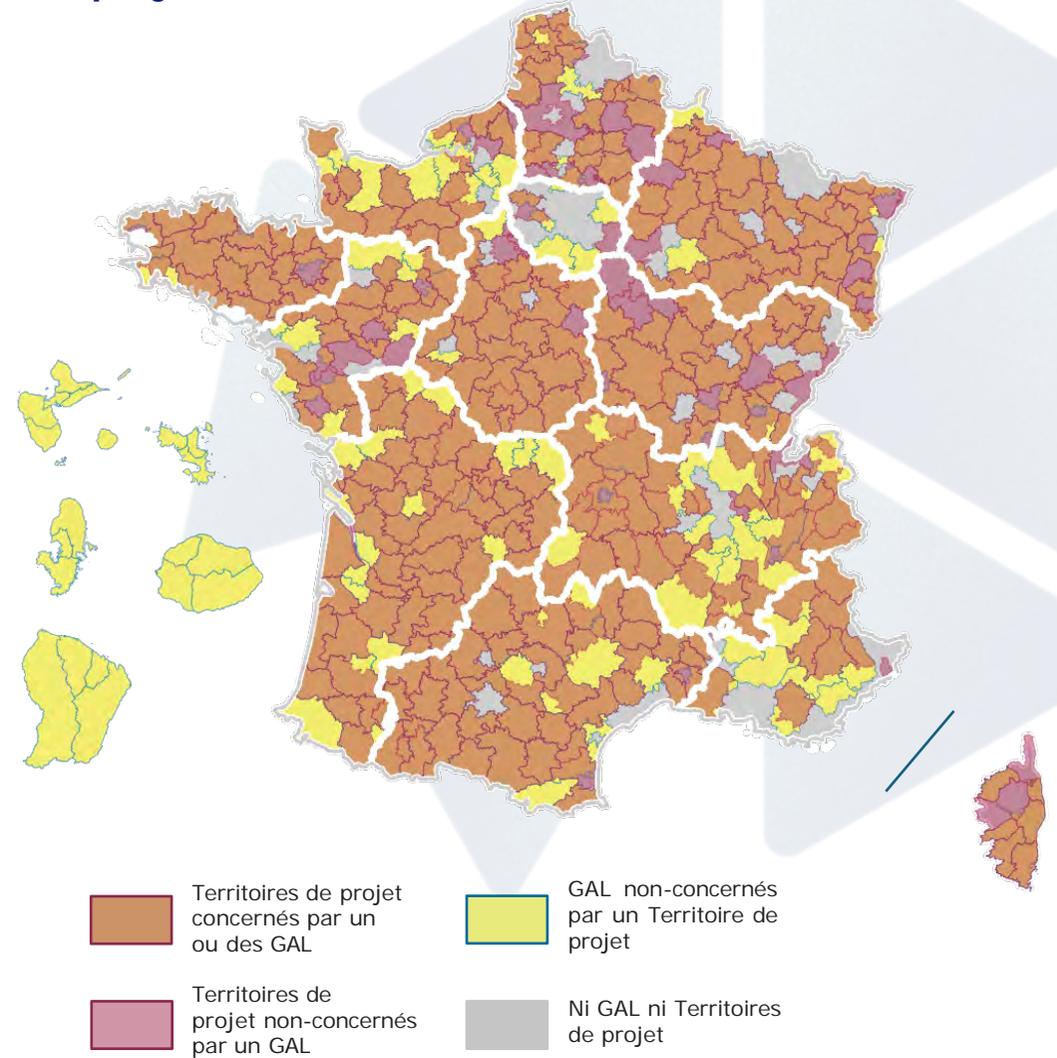
Pas moins de **222 des 308 Groupes d'action locale (GAL) LEADER** concernent un Pays/PETR pour la programmation 2023 – 2027, c'est-à-dire près des trois quarts de ces structures dédiées à l'animation du programme, à l'identification et l'accompagnement des projets et de leurs porteurs.

Les autorités nationales et régionales ont identifié l'intérêt de disposer d'un **interlocuteur unique porteur d'un projet de territoire, structuré à l'échelle du bassin de vie** et déployant une ingénierie multithématique pour porter la politique européenne de développement rural. **53%** des GAL sont ainsi directement portés par un Pays/PETR, nombreuses étant par ailleurs les situations de contribution du Pays/PETR sans portage direct.

Quelles structures porteuses de GAL ?



Les périmètres des Territoires de projet et des GAL



Source : ANPP Territoires de projet